**Objet  :** Consultation pour un diagnostic des réseaux EP/EU Secteur DAF de Waa Wi Luu (Houaïlou).

**PJ  :** Détail estimatif, plan de situation, plan partiel des réseaux EP EU.

La province Nord lance une consultation restreinte pour un diagnostic des réseaux EP/EU Secteur DAF de Waa Wi Luu (Houaïlou).

Les conditions administratives et techniques de ce projet sont :

1 - Objet de la consultation

 **1.1** - **Renseignements administratifs**

La présente consultation concerne des prestations qui entrent dans le champ d’application de la délibération n°424 du 20 mars modifiée portant règlementation des marchés publics.

Maître d’ouvrage : la province Nord.

Maître d’œuvre : la Direction de l’Aménagement et du Foncier (DAF) – Service Infrastructures.

 **1.2** - **Mission**

Réalisation d’un diagnostic complet des réseaux d'eaux usées et pluviaux situé au secteur DAF de Houaïlou, annexe de la subdivision de Canala. L'objectif est de dresser une cartographie précise des réseaux et de vérifier la bonne connexion des différents ouvrages pour éviter les mélanges d'eaux et les rejets inappropriés.

Les objectifs spécifiques du diagnostic sont :

* Vérifier que les eaux usées ne se rejettent pas directement dans les réseaux pluviaux ;
* Vérifier que les eaux pluviales ne se rejettent pas dans le système de traitement des eaux usées (fosse septique) ;
* Vérifier que les eaux de pluie ne se rejettent pas dans le débourbeur séparateur à hydrocarbures.

Pour réaliser ce diagnostic, il est demandé que les méthodes suivantes soient utilisées :

* - Test à la fumée
* - Inspection télévisée
* - Contrôle des branchements au colorant

 **1.3** - **Pièces constitutives de la consultation**

La consultation est constituée par :

* Le présent document,
* Le détail estimatif,
* Le plan de situation,
* Le plan d’état des lieux du secteur DAF de Houaïlou.

Le plan d’état des lieux au format dwg sera transmis au titulaire à la notification de la commande.

1.4 - **Rendus**

Le rapport d'inspection devra inclure :

* - Une description détaillée des ouvrages existants ;
* - Une analyse des résultats des tests et inspections ;
* - Des propositions de réparation en cas de problèmes identifiés ;
* - Une cartographie précise des réseaux.

2 - Étendue de la consultation

Cette consultation, avec les documents de consultation correspondants, est restreinte et poster sur la plateforme de consultation de la province Nord afin que plusieurs opérateurs économiques susceptibles de réaliser les prestations demandées puissent participer.

3 - Conditions d’exécution de la commande

 3.1 - **Notification et montant de la commande**

Pour la mission définie à l'article 1.2, les prestations du titulaire seront rémunérées suivant l’offre financière retenue.

Les travaux seront commandés par bon de commande suivi d’un ordre de service de démarrage ou par lettre de commande.

 3.2 - **Paiement**

Le maître d’ouvrage mandataire se libérera des sommes dues au titre du présent contrat en les faisant porter au crédit du compte ci-après :

Au nom de : ……………………………………………………………………………………………..

Auprès de la banque : …………………………………………………………………………………...

Sous le numéro : ………………………………………………………………………………………...

 3.3 - **Délais**

Le délai est ouvert et à définir par le prestataire afin de réaliser la mission dans les meilleurs délais. Le délai proposé sera effectif à compter de la date de démarrage précisée dans l’ordre de service où la lettre de commande.

 3.4 - **Pénalités pour retard**

En cas de retard constaté par rapport au délai proposé par le prestataire et retenu dans le cadre de la mission, tel que précisé à l’article 3.3, les pénalités applicables seront calculées sur la base de 30 000 FCFP par jour calendaire de retard.

4 – Modalités de règlement

 4.1 – **Acompte et solde**

Le règlement des sommes dues au prestataire sera réalisé après validation du rapport d'inspection par le maître d’œuvre.

 4.2 – **Modalités de révision des prix**

Les prix sont réputés fermes et non actualisables.

 4.3 – **Règlement**

Les mandatements seront effectués dans un délai de trente (30) jours à compter de la date de réception de la facture par le maitre d’œuvre. La facturation s’effectuera uniquement après validation du rapport d'inspection et émission de l’ordre de service notifiant sa validation.

5 - Assurance

Dans un délai de 15 jours à compter de la signature de la lettre de commande ou de l’ordre de service de démarrage, le prestataire doit justifier qu'il est couvert par une police d'assurance de responsabilité civile. Cette justification devra faire apparaître la nature et le montant des différentes garanties et attester du paiement des primes pour l'exercice en cours.

Le défaut d'assurance entraîne la résiliation de la commande.

6 - Résiliation

 6.1 – **Résiliation du fait du maître de l’ouvrage**

Si le maître d’ouvrage mandataire décide la cessation définitive de la mission du prestataire, sans que ce dernier ait manqué à ses obligations contractuelles, la décision doit être notifiée par courrier. La commande est alors résiliée à la date d’émission du courrier et la fraction de la mission déjà remplie est rémunérée sans abattement. Le prestataire n’a aucun droit à être indemnisé.

 6.2 – **Résiliation aux torts du titulaire ou cas particuliers**

Si le maître d’ouvrage mandataire décide de mettre fin à la mission du prestataire parce que ce dernier se montre incapable de remplir ses obligations contractuelles, la consultation est résiliée sans indemnité et la fraction déjà accomplie est alors rémunérée avec un abattement de 20 %.

En cas de décès ou d'incapacité civile du prestataire, la commande est alors résiliée de plein droit sans indemnité et la fraction de la mission déjà accomplie est alors rémunérée avec un abattement de 10 %. Il en est de même en cas de règlement judiciaire ou de liquidation des biens du titulaire.

7 – Litiges

Tout litige survenant à l’occasion de l’application du présent contrat sera de la compétence du Tribunal de Nouméa.

8 - Critères de jugement des offres

Les prestations à réaliser sont décrites à l’article 1.2. Le soumissionnaire est supposé avoir pris connaissance des conditions et des difficultés d’exécution de la mission avant de remettre son offre.

Les offres anormalement basses selon les critères de la réglementation relative aux marchés publics seront automatiquement écartées.

8.1 - **Classement des offres**

Il sera tenu compte dans le jugement des offres des critères pondérés suivants :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Critère | Sous critère | Pondération |
| Prix \* |  | 40 % |
| Valeur technique | * + 1. – Qualité de l’organisation des prestations proposées (matériels mis en œuvre, mode opératoire)
		2. – Qualité du document à fournir par le titulaire et à décrire dans l’offre
		3. – Pertinence des mesures complémentaires envisagées
 | 30 % |
| Délai\*\* | * + 1. – Délai proposé par l’entreprise pour réaliser la mission.
 | 30% |
| TOTAL |  | **100 %** |

\* Le critère « prix » sera évalué sur la base des prestations et quantités du détail estimatif joint à la consultation. Les mesures complémentaires éventuelles recommandées par le soumissionnaire seront évaluées dans le critère « valeur technique ».

\*\* L’évaluation du critère « délai » sera faite par comparaison du délai proposé entre les offres recevables reçues des soumissionnaires.

8.2 – **Offres équivalentes**

Deux offres sont considérées comme équivalentes si l’écart entre leur note globale n’excède pas 0,1 point.

9 - Remise des offres

 9.1 – **Contenance de l’offre**

Vous êtes invités à faire parvenir une proposition technique et financière pour le diagnostic des réseaux EP/EU Secteur DAF de Waa Wi Luu (Houaïlou).

L’offre comprendra :

* La présente lettre de consultation dûment complétée, paraphée et signée ;
* Les plans existants signés ;
* Une note technique dans laquelle sera précisée le délai proposé pour réaliser la mission, les moyens matériels et humains qui seront dédiés à la présente prestation, les références et prestations similaires effectuées, les modes opératoires envisagés, les prestations supplémentaires recommandées et leur coût estimatif ;
* Le détail estimatif joint à la consultation dument complété et signé.
* Les soumissionnaires sont autorisés à fournir, en complément des pièces détaillés ci-avant, une offre variante composée comme suit :
	+ Un détail estimatif,
	+ Une note technique précisant le contenu de la variante et les justifications techniques et économiques de la proposition.
	1. – **Conditions de remise de l’offre**

Les offres sont à remettre au format papier sous une seule enveloppe fermée portant uniquement les mentions suivantes :

Direction de l’Aménagement et du Foncier – Secrétariat

B.P. 41 – 98860 KONÉ

Consultation pour : diagnostic des réseaux EP/EU

Secteur DAF de Waa Wi Luu (Houaïlou)

A N’OUVRIR qu’en séance de dépouillement

Aucun tampon, signe distinctif ou inscription autre que celle liée à l'enregistrement de l’enveloppe ne sera toléré, exception faite des éléments de récépissé au verso de l’enveloppe, en cas d’envoi par la Poste.

**La date limite de remise des offres est fixée au :**

**Vendredi 8 AOÛT 2025 à 15h00.**

En espérant que cette consultation attire votre attention, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de mes sentiments distingués.

 **Le soumissionnaire[[1]](#footnote-1)**

Attestation générique

Je soussigné \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Agissant en tant que \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Déclare :

* Etre en règle de mes obligations fiscales et sociales (CAFAT et trois volets) à la date de remise des offres
* Etre couvert par une assurance en responsabilité civile professionnelle en cours de validité à la date de remise des offres

Pour valoir ce que de droit

**Le soumissionnaire[[2]](#footnote-2)**

*En cas de retenue, vous devrez fournir les justificatifs appropriés pour permettre la passation de la commande.*

1. Le nom de la personne ayant apposé sa signature est reproduite en lettres capitales précédé de la mention manuscrite "LU ET ACCEPTE" avec le tampon de l’entreprise**.** [↑](#footnote-ref-1)
2. Le nom de la personne ayant apposé sa signature est reproduite en lettres capitales avec le tampon de l’entreprise**.** [↑](#footnote-ref-2)